

NOV 11 1988



Assemblée générale COLLECTION

Distr.  
LIMITEE

A/C.4/43/L.10  
9 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 9 novembre 1988, adressée au Président de l'Assemblée  
générale par le Président de la Quatrième Commission

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, en vous priant de bien vouloir la transmettre à son destinataire, une lettre que j'adresse au Président de la Deuxième Commission au sujet du point 12 de l'ordre du jour.

Le Président de la Quatrième Commission,

(Signé) Jonathan C. PETERS

INTERNATIONAL ADMINISTRATION

Annexe

LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA DEUXIEME  
COMMISSION PAR LE PRESIDENT DE LA QUATRIEME COMMISSION

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 26 octobre 1988 (A/C.4/43/L.9, appendice), dans laquelle vous sollicitez les vues de la Quatrième Commission sur les aspects des principes directeurs concernant les décennies internationales qui sont susceptibles de relever du mandat de la Commission.

Je souhaite vous informer à ce sujet que j'ai reçu une communication du Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Je vous prie de trouver ci-joint une copie de cette lettre à l'intention de la Deuxième Commission.

Le Président de la Quatrième Commission,

(Signé) Jonathan C. PETERS

Appendice

LETTE DATEE DU 8 NOVEMBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE  
LA QUATRIEME COMMISSION PAR LE PRESIDENT PAR INTERIM DU  
COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI  
CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE  
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 26 octobre 1988 qui vous a été adressée par le Président de la Deuxième Commission touchant les "Principes directeurs concernant les décennies internationales" qui sont énoncés dans la résolution 1988/63 du Conseil économique et social.

Je souhaite vous informer que, sous réserve des décisions que pourra prendre l'Assemblée générale à cet égard à sa session actuelle, le Comité spécial, conscient que l'année 1990 marquera le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, prévoit d'élaborer et de présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, pour examen et approbation, des recommandations sur les programmes appropriés qui pourraient être entrepris par l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au cours de l'année commémorative.

Il est à prévoir à ce sujet que le Comité spécial examinera également tous les aspects d'une recommandation figurant dans la Déclaration finale de la Conférence des ministres du Mouvement des pays non alignés, tenue à Nicosie du 7 au 10 septembre 1988, recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale, ayant présent à l'esprit le fait que l'année 1990 marquera le trentième anniversaire de la Déclaration, déclare la décennie 1990-2000 "Décennie internationale de l'éradication du colonialisme" et adopte un plan d'action visant à aborder le XXIe siècle dans un monde libéré du colonialisme. Ce faisant, le Comité spécial aurait de nombreuses consultations avec les organismes des Nations Unies concernés et autres organisations intergouvernementales compétentes, afin de soumettre à l'Assemblée générale des recommandations appropriées à ce sujet.

Etant donné les circonstances, et sous réserve des décisions que pourra prendre l'Assemblée générale à sa session actuelle au sujet des principes directeurs, il se peut que la Deuxième Commission souhaite tenir compte de ce qui précède lors de l'examen de cette question.

Le Président par intérim du Comité spécial  
chargé d'étudier la situation en ce qui  
concerne l'application de la Déclaration  
sur l'octroi de l'indépendance aux pays  
et aux peuples coloniaux,

(Signé) Oscar ORAMAS-OLIVA

-----